

DEPARTEMENT DES YVELINES

CC PAYS HOUDANAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 09/04/2026
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS – N°27/2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril, à vingt heures et trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Houdanais légalement convoqué, s'est réuni à Richebourg, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART.

Date de la convocation : 02/04/2026
Date de publication : 02/04/2026
Nbre de conseillers en exercice : 60

Ouverture de la séance :
Nbre de présents : 60
58 Titulaires, 2 Suppléants
Nbre de pouvoirs : 0
Nbre de votants : 60

Étaient présents :

MM.RAIMONDO, FÉRÉDIE, PESCH, MAILLIER, ALLORGE, LENNE, LHOSTE, YVART, GILARD, CADOT, RENAULD, BERTRAND, DUVAL, TÉTART, LEHMULLER, BOUCAUT, NOYON, COURTEAUD, DE LA RUE, MOIRET, GORNÈS, COLLET, LECOY, VERPLAETSE, DEVIENNE, DAMBRINE, BOVAÈRE, MYOTTE, LEFEBVRE, PERREL, LE GAC, RIVIERE, LEMAIRE, LEVACHER, ROBIN, POËTTE, MMES KUEHN, GILET-SOYEUX, LE ROUX, GODARD, LE FOLL, LION, SIWICK, NOTHEAUX, CHESNOY, SAUL, LEBRUN, BOLAND, DEBRAS, CHASSONERY-ZACCOMER, DA ROCHA, PELARD, LE CADRE TOUZEAU, FLIS, COURTY, DE PONFILLY, LE GUILLOUS, LEMAIRE, THIEBAULT, CORDIEZ

Secrétaire de séance :
Bernadette COURTY

OBJET : ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS ET AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Le Conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-2 et L.5211-10 ;

Vu les statuts de la CC Pays Houdanais et notamment l'article 5-1 stipulant que le Conseil communautaire élit un Bureau composé de 16 membres ;

Vu l'arrêté préfectoral n°78-2025-10-24-000010 du 24 octobre 2025 constatant le nombre total de sièges que compte le Conseil communautaire et leur répartition par commune membre ;

Vu la délibération n°25/2026 du 9 avril 2026 fixant le nombre de vice-présidents à 7 et le nombre de membres du Bureau à 8 ;

Vu le procès-verbal de l'élection des vice-présidents et autres membres du bureau communautaire annexé à la présente ;

Vu le résultat du scrutin ;

Considérant la nomination de de Madame Nathalie GODARD et Monsieur Jean-Pierre GILARD aux fonctions d'assesseurs pour le déroulement de l'élection des vice-présidents et autres membres du bureau ;

Considérant les candidatures de :

- Mme Isabelle THIEBAULT, MM. Daniel FEREDIE et Jean-Michel VERPLAETSE au poste de 1ère vice-président,

- Mmes Isabelle THIEBAULT et Bernadette COURTY au poste de 2ème vice-président,
- Mme Isabelle THIEBAULT, M. Jean MYOTTE au poste de 3ème vice-président,
- Mmes Anne DEBRAS, Isabelle THIEBAULT et M. Jean-Michel VERPLAETSE au poste de 4ème vice-président,
- M. Julien RIVIERE au poste de 5ème vice-président,
- Mmes Véronique LE GUILLOUS et Isabelle THIEBAULT, M. Jean-Michel VERPLAETSE au poste de 6ème vice-président,
- Mme Isabelle THIEBAULT, MM. Jean-Marc RAIMONDO et Jean-Michel VERPLAETSE au poste de 7ème vice-président,

Considérant les candidatures de :

- Mme Christelle GILLET-SOYEUX et M. Valéry BERTRAND au poste de membre du bureau n°1,
- Mme Christelle GILLET-SOYEUX et M. Jean-Pierre GILARD au poste de membre du bureau n°2,
- Mme Christelle GILLET-SOYEUX et M. Stéphane GORNÈS au poste de membre du bureau n°3,
- Mme Christelle GILLET-SOYEUX et Mme Corine LE ROUX au poste de membre du bureau n°4,
- Mme Christelle GILLET-SOYEUX et M. Thierry LEVACHER au poste de membre du bureau n°5,
- Mmes Christelle GILLET-SOYEUX, Florence LION et Angélique LE CADRE TOUZEAU au poste de membre du bureau n°6,
- Mmes Christelle GILLET-SOYEUX, et Angélique LE CADRE TOUZEAU, M. Thierry MAILLIER au poste de membre du bureau n°7,
- Mmes Christelle GILLET-SOYEUX, Ghislaine SIWICK et Angélique LE CADRE TOUZEAU au poste de membre du bureau n°8 ;

Après avoir procédé à un vote à bulletin secret et au scrutin uninominal pour chaque vice-président et chaque autre membre du Bureau communautaire,

ARTICLE 1 : Proclame élus vice-présidents et les déclare installés :

- ✓ M. Daniel FEREDIE au poste de 1er vice-président avec 47 voix,
- ✓ Mme Bernadette COURTY au poste de 2ème vice-présidente avec 51 voix
- ✓ M. Jean MYOTTE au poste de 3ème vice-président avec 52 voix,
- ✓ Mme Anne DEBRAS au poste de 4ème vice-présidente avec 43 voix,
- ✓ M. Julien RIVIERE au poste de 5ème vice-président avec 48 voix,
- ✓ Mme Véronique LE GUILLOUS au poste de 6ème vice-présidente avec 44 voix,
- ✓ M. Jean-Marc RAIMONDO au poste de 7ème vice-président avec 35 voix.

ARTICLE 2 : Proclame élus autres membres du bureau communautaire et les déclare installés :

- ✓ M. Valéry BERTRAND au poste de membre du bureau n°1 avec 39 voix,
- ✓ M. Jean-Pierre GILARD au poste de membre du bureau n°2 avec 51 voix,
- ✓ M. Stéphane GORNÈS au poste de membre du bureau n°3 avec 41 voix,
- ✓ Mme Corine LE ROUX au poste de membre du bureau n°4 avec 47 voix,
- ✓ M. Thierry LEVACHER au poste de membre du bureau n°5 avec 48 voix,
- ✓ Mme Florence LION au poste de membre du bureau n°6 avec 35 voix,
- ✓ M. Thierry MAILLIER au poste de membre du bureau n°7 avec 42 voix,

Accusé de réception en préfecture 078-247800550-20260409-DEL272026-DE Date de réception préfecture : 13/04/2026

✓ Mme Ghislaine SIWICK au poste de membre du bureau n°8.

A Maulette, le 9 avril 2026

La secrétaire de séance,
Bernadette COURTY

Le Président,
Jean-Marie TÉTART



Transmise au Représentant de l'État le : 13 AVR. 2026

Publiée le : 14 AVR. 2026

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Cette juridiction peut également être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
078-247800550-20260409-DEL272026-DE
Date de réception préfecture : 13/04/2026

